

CHARENTE

LE DÉPARTEMENT

**Vous êtes étudiant ou parent solo allocataire du RSA,
résidant à Angoulême ou La Couronne ?**

Participez à l'expérimentation Sécurité Sociale de l'Alimentation !

Tirage au sort

pour recevoir 100 €* par mois

afin de mieux manger

* Sous forme de bulles (monnaie locale)
à dépenser dans les commerces de proximité
Contre participation de 10 à 20 €
par mois / 1 bulle = 1 €

Dépôt des candidatures
sur le site www.lacharente.fr

JUSQU'AU 8 OCTOBRE 2024



Allocataire du RSA, plus d'infos
au 05 16 09 50 75
Étudiant, plus d'infos via
contact.ssa.etudiant16@gmail.com



Qui est concerné ?

Si vous êtes étudiant ou parent solo allocataire du RSA, résidant à Angoulême ou La Couronne, ce dispositif s'adresse à vous.

Quel est le principe ?

Le Département de la Charente, en partenariat avec La Bulle, le CREPAQ et le SCCUC, lance cette initiative afin de vous garantir un accès à une alimentation saine, tout en soutenant les distributeurs, producteurs et agriculteurs locaux.

Tous les mois, vous versez une cotisation de 10 à 20€ contre laquelle vous recevrez 100 bulles (équivalent à 100€), à dépenser dans un des points de vente conventionnés proposant des produits alimentaires de qualité. Le paiement se fait via une application sur votre téléphone.

En complément, vous bénéficiez d'un accompagnement avec notamment des animations collectives liées à l'alimentation, comme des ateliers de cuisine ou dédiés à l'alimentation durable.

Afin de contribuer à l'évolution du dispositif, une instance de participation citoyenne sera mise en place par le Département afin de recueillir votre avis sur les différents aspects de l'expérimentation (critères du dispositif, ateliers, fréquence de réunions, participations au comité d'agrément de La Bulle, ...).

La phase d'expérimentation va durer 8 mois, de novembre 2024 à juin 2025.

Comment candidater ?

En remplissant le formulaire en ligne sur le site www.lacharente.fr, accessible en flashant le QRCode au recto, ou bien en vous rendant dans la Maison Départementale des Solidarités (MDS) la plus proche de chez vous, afin d'être accompagné.

MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITÉS

Angoulême
Ma campagne
17 allée des Troènes
05 16 09 51 15

Angoulême
Les Garennes
10 bis rue Pierre Aumaitre
05 16 09 51 16

Angoulême
Victor Hugo
8 rue Nesmond
05 16 09 51 11

La Couronne
1 rue de la gendarmerie
05 16 09 51 17

Gond-Pontouvre
42 bis rue Jean Jaurès
05 16 09 51 30

Que faire une fois retenu ?

Si vous êtes tiré au sort pour participer au dispositif, le Département vous convie au **forum de lancement de l'expérimentation le 17 octobre après-midi à Angoulême.**

Votre présence est **OBLIGATOIRE** pour finaliser l'activation de votre compte et recevoir les 100 premières bulles.

Exemples de commerces où vous pouvez utiliser les bulles



Boulangerie pâtisserie Saint-Michel • Boulangerie Menesplier • Au comptoir du pain • Le Goupil • Maison Frugier • Saperli & Popette • Boucherie des trois têtes • etc

Pour connaître tous les commerces partenaires où dépenser vos bulles, allez sur le site : <https://monnaie-bulle.fr/ou-depenser-mes-bulles/>

